

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PLATEFORME DE REVENTE DE L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE

PREAMBULE

L'accès à la plateforme de revente de la billetterie officielle de l'Olympique de Marseille et l'utilisation de son contenu sont soumis aux présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées « Conditions Générales d'Utilisation »). Le fait d'accéder et de naviguer sur la plateforme de revente officielle de l'Olympique de Marseille constitue de la part de l'Utilisateur une acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation.

En acceptant les présentes CGU, l'Acheteur accepte et s'engage à respecter les Conditions Générales de Vente afférentes aux Billets (accessibles sur le Site).

1. DEFINITIONS

« **Acheteur(s)** » : désigne tout Utilisateur qui utilise la Plateforme pour y acheter un ou plusieurs Billets.

« **Abonnement** » désigne le contrat souscrit auprès de l'OM donnant accès, au moyen de Billets, à un accès à l'Orange Vélodrome à l'occasion de certains Matchs (hors zones donnant droit à des prestations d'hospitalités et hors zones réservées aux associations de supporters reconnues, sauf décision contraire expresse de l'OM).

« **Abonné(s)** » : désigne le titulaire d'un Abonnement pour une Saison.

« **Billet(s)** » : désigne un droit d'accès à un Match compris dans l'Abonnement d'un Abonné ou toute Place Sèche achetée au plein tarif, dont la cessibilité est autorisée par l'OM.

« **Conditions Générales de Vente** » : désigne les conditions générales de vente applicables à tout Billet, et auquel l'Acheteur sera soumis en cas d'achat d'un Billet depuis la Plateforme.

« **Commission Acheteur** » désigne la commission due et acquittée par l'Acheteur en cas de cession de Billet(s) auprès d'un Vendeur.

« **Commission Vendeur** » désigne la commission due et acquittée par le Vendeur en cas de cession de Billet(s) auprès d'un Acheteur.

« **Match(s)** » désigne un match disputé à domicile par l'équipe première masculine de l'Olympique de Marseille, toutes compétitions confondues, dont la revente est autorisée par l'OM.

« **Offre(s)** » désigne une proposition de vente de Billet(s) sur la Plateforme par un Vendeur.

« **OM** » désigne la SASP Olympique de Marseille [RCS de Marseille n°401 887 401].

« **Option(s)** » désigne les options payantes auxquelles le Vendeur peut souscrire en lien avec les Offres.

« **Pack(s)** » désigne l'association de deux Billets ou plus donnant accès à des Matchs.

« **Plateforme** » : désigne le service de revente et achat de Billets, accessible sur le Site, permettant la mise en relation des Acheteurs et des Vendeurs au travers d'Offres.

« **Place Sèche(s)** » désigne un Billet permettant l'accès pour un unique Match.

« **Prix de Vente** » : désigne le prix proposé par le Vendeur dans son Offre de Vente de Billet sur la Plateforme.

« **Prix Net** » : désigne le montant perçu par le Vendeur après déduction sur le Prix de Vente, de la Commission Vendeur et, le cas échéant, du montant des Options.

« **Prix Total** » : prix final payé par l'Acheteur, composé du Prix de Vente majoré de la Commission Acheteur.

« **Règlement Intérieur** » : désigne le règlement intérieur de l'Orange Vélodrome accessible à l'adresse suivante : <https://www.orangevelodrome.com/wp-content/uploads/2021/12/REGLEMENT-INTERIEUR.pdf>.

« **Saison** » : désigne une saison sportive de football pendant laquelle sont disputés tout ou partie des Matches, dont le calendrier est défini par la Ligue de Football Professionnel. Elle débute en principe au 1^{er} juillet d'une année donnée et se termine le 30 juin de l'année suivante.

« **Site** » : désigne le site Internet officiel de la billetterie de l'OM <http://billetterie.om.fr> (et/ou toute adresse qui s'y substituerait) sur lequel est déployée la Plateforme.

« **Utilisateur(s)** » : désigne toute personne, physique ou morale, qui utilise la Plateforme soit pour y rechercher un Billet, soit pour y déposer une annonce de revente de Billet, soit pour consulter une annonce et/ou effectuer un achat, et, plus généralement toute personne qui accède à la Plateforme.

« **Vendeur(s)** » : désigne tout Utilisateur qui utilise la Plateforme pour y proposer une Offre.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels les Utilisateurs utilisent la Plateforme et ses différentes fonctionnalités et notamment de définir les conditions d'utilisation des services de publication d'annonces de vente de Billets, de consultation d'annonces et d'achat de Billets.

En naviguant sur la Plateforme, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. En outre, l'utilisation des Billets est soumise au respect des différentes Conditions Générales de Vente édictées par l'OM et accessibles sur le Site. En cas d'achat de Billet(s), l'Utilisateur déclare avoir eu connaissance desdites Conditions Générales de Vente et les accepter dans leur intégralité.

L'OM se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles mises en ligne sur la Plateforme et acceptées à la date de chaque utilisation.

3. FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DE LA PLATEFORME

3.1 Objet de la Plateforme

La Plateforme a pour but de mettre en relation des Vendeurs et des Acheteurs en vue de la revente de Billets.

La Plateforme permet notamment aux Utilisateurs de rechercher des Billets proposés à la revente par des Vendeurs. La Plateforme permet également au Vendeur inscrit de :

- Proposer un/des Billet(s) à la revente, soit à l'unité, soit sous forme de lots,
- Souscrire une Option afin que l'Offre du Vendeur souscripteur de l'Option bénéficie d'une meilleure visibilité par rapport aux autres Offres sur la Plateforme,
- Donner mandat à l'OM pour encaisser le Prix de Vente du/des Billet(s), en son nom et pour son compte, et pour traiter les réclamations formulées par les Acheteurs.

3.2 Utilisation de la Plateforme

L'utilisation de la Plateforme en vue de déposer une Offre ou de répondre à une Offre est réservée aux Utilisateurs inscrits sur le Site. Pour pouvoir accéder et naviguer sur la Plateforme, l'Utilisateur doit se connecter à son espace personnel à l'aide de son identifiant et son mot de passe ou à défaut, l'Utilisateur doit créer un compte personnel sur la Plateforme. Il appartient à l'Utilisateur de préserver la confidentialité et la sécurité de ses identifiants et mot de passe, et s'engage à ne pas les divulguer à un quelconque tiers. Si l'Utilisateur a lieu de croire que ses identifiants et/ou mot de passe ont été perdus, volés, détournés ou compromis d'une quelconque manière, ou en cas d'utilisation non autorisée avérée ou présumée de son identifiant, l'Utilisateur s'engage à en informer immédiatement l'OM. L'Utilisateur est seul responsable de toutes les activités menées depuis son espace personnel, l'OM étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

L'utilisation de la Plateforme est prohibée à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, à toute personne en contentieux avec l'OM et à toute personne ayant contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente, quelles qu'elles soient, de l'OM ou au Règlement Intérieur.

Tout Utilisateur ne respectant pas tout ou partie des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou des Conditions Générales de vente peut se voir retirer l'accès à son compte personnel et aux services de la Plateforme sans indemnité ni préavis, et sans préjudice pour l'OM d'initier tous recours ou voies de droit qu'il jugerait appropriés à l'encontre de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur doit être âgé de 18 (dix-huit) ans au minimum et avoir la capacité de contracter ou utiliser la Plateforme sous la responsabilité d'un majeur.

L'OM peut décider à tout moment, sans indemnité ni préavis, de mettre fin à la revente des Billets sur la Plateforme ou d'y apporter toutes modifications.

3.3 Disponibilité de la Plateforme

L'OM n'est pas responsable en cas de pannes ou coupures d'Internet ou des infrastructures de télécommunications qui ne relèvent pas de son contrôle et qui peuvent conduire à des interruptions de l'accessibilité de la Plateforme. L'OM peut, de façon temporaire, limiter la disponibilité de la Plateforme ou de certaines zones ou fonctionnalités si cela est nécessaire en raison de capacités limitées, pour préserver la sécurité ou l'intégrité des serveurs de l'OM, ou pour effectuer des opérations de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement ou d'améliorer le fonctionnement de la Plateforme. Cette clause s'applique sans préjudice des dispositions « responsabilité ». L'OM peut améliorer ou modifier la Plateforme et ajouter de nouveaux services à tout moment. L'OM informera les Utilisateurs de toute modification effectuée sur la Plateforme, à moins que ces modifications ne soient mineures ou qu'elles n'aient pas d'effet matériel sur les obligations contractuelles des parties.

4. MODALITES DE PROPOSITION DES OFFRES

4.1 Billets concernés

L'OM se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire à sa seule discrétion la possibilité de proposer des Offres sur les Billets, ou certains d'entre eux uniquement (eu égard notamment aux catégories ou placement auxquels donnent accès les Billets).

Peut faire l'objet d'une Offre, sauf décision contraire de l'OM et à l'exclusion de tout Billet ayant fait l'objet d'un tarif préférentiel :

- Un Billet issu d'un Abonnement ;
- Un Billet issu d'un Pack ;
- Une Place Sèche achetée au plein tarif.

L'Abonné peut céder, à titre onéreux, un ou plusieurs droits d'accès aux Matches compris dans son Abonnement :

- soit à l'unité,
- soit sous forme de lot composé de plusieurs Billets pour le même Match, de même catégorie et contigus.

Seul un Billet en cours de validité peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme.

En tout état de cause, ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre :

- Les Billets associés à des prestations d'hospitalités ;
- Les Places Sèches bénéficiant d'un tarif préférentiel ;
- Les Billets sous forme d'invitation.

L'OM se réserve le droit de limiter le nombre d'Offres qu'un Abonné peut proposer au cours d'une Saison.

4.2 Période des Offres

Les Billets peuvent faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme uniquement pendant les périodes définies discrétionnairement par l'OM.

Les Utilisateurs sont invités à se référer au Site pour connaître les périodes pendant lesquels les Offres peuvent être proposées.

4.3 Prix de Vente des Billets

Le Prix de Vente est défini par le Vendeur et sera déterminé entre un seuil et un plafond de prix fixés par l'OM et qui seront susceptibles de fluctuer en fonction des Matches.

Pour chaque cession de Billet vendu, une Commission Acheteur s'ajoute au Prix de Vente. L'Acheteur est ainsi redevable du Prix Total. Le Vendeur ne percevra que le Prix Net.

Le montant du taux de la Commission Acheteur et de la Commission Vendeur est susceptible de varier en fonction des Matches et selon les périodes de vente et sera librement défini par l'OM.

4.4 Modification des Offres

L'Offre est sujette à modification (modification du Prix de Vente, achat d'Option par le Vendeur, retrait de l'Offre, etc.) à tout moment par le Vendeur jusqu'à son acceptation par l'Acheteur.

Par dérogation à ce qui précède, l'Offre n'est plus modifiable par le Vendeur lorsque le(s) Billet(s) inclus(s) dans l'Offre figure(nt) dans le panier d'achat d'un Acheteur.

5. MODALITES DE VENTE DES BILLETS

5.1 Mise en vente par le Vendeur

Pour créer une Offre, le Vendeur doit accéder à la Plateforme en se connectant à son espace personnel à l'aide de ses identifiants personnels. Ainsi, le Vendeur ne pourra vendre que les Billets figurant dans son espace personnel. L'OM interdit qu'un Vendeur puisse vendre des Billets qu'il n'aurait pas lui-même achetés ou qui ne seraient pas compris dans son Abonnement.

Pour créer une Offre, le Vendeur doit ensuite cliquer sur le bouton « revendre » à côté du/des Billet(s) concerné(s).

Le Vendeur devra renseigner ses coordonnées bancaires (IBAN) lors du processus de mise en vente ou, si elles sont déjà enregistrées dans son espace personnel, il devra vérifier que les informations saisies dans son espace personnel sont correctes afin de percevoir le Prix Net du/des Billet(s) vendu(s).

5.2 Affichage des Offres/Options

Les Offres sont automatiquement classées par ordre décroissant de prix avec mention de l'emplacement par l'Utilisateur.

Par dérogation, les Offres pourront bénéficier d'un meilleur classement, sous réserve que le Vendeur souscrive, sous réserve de disponibilité, lors de la mise en ligne de son Offre sur la Plateforme, une Option destinée à accroître la visibilité de l'Offre sur la Plateforme en contrepartie du paiement d'un prix fixé par l'OM. La souscription d'une Option est facultative.

Le fait pour un Vendeur de souscrire une Option ne peut en aucun cas lui garantir la vente de son Billet, l'OM s'engageant uniquement à offrir une prestation de visibilité supplémentaire sur la Plateforme pendant la durée prévue à cet effet.

Le prix de ladite Option est affiché sur la Plateforme et le paiement s'effectue au moment de la souscription de celle-ci. En cas d'achat de l'Option, la souscription de celle-ci est ferme et définitive, le Vendeur ne pourra en demander le remboursement y compris dans le cas où le Billet ne serait pas vendu à un Acheteur.

5.3 Achat de Billets

Pour pouvoir répondre à une Offre, l'Acheteur doit se connecter à son compte personnel sur la Plateforme ou, à défaut, ouvrir un compte.

L'Acheteur procède à l'achat d'un/des Billet(s) conformément aux instructions affichées sur la Plateforme.

Pour le règlement du/des Billet(s), en fonction de l'activation du paiement 3D Secure, l'Acheteur :

- Saisit les informations de sa carte bancaire sur la page sécurisée ;
- Est redirigé vers l'interface de paiement sécurisé opérée par Adyen.

L'Acheteur peut s'assurer de la sécurisation de son paiement en constatant la présence de l'icône de sécurité présente sur son navigateur (généralement sous la forme d'un cadenas).

Sous réserve de la validation par le mandataire prestataire de paiement de l'OM du paiement et du parfait paiement du Prix Total par l'Acheteur, la vente d'un Billet est irrévocable et définitive et ne peut pas être annulée par le Vendeur et entraîne de ce fait la cession définitive du Billet.

5.4 Annulation d'une Vente

En cas d'annulation d'une vente de Billet par l'OM pour motif légitime, l'Acheteur se verra rembourser du Prix Total déjà payé et le Vendeur restituera le Prix Net perçu.

6. MAIL DE CONFIRMATION ET LIVRAISON DES BILLETS

Dès la confirmation de la transaction, l'Acheteur recevra un mail de confirmation de commande valant facture d'achat.

L'Acheteur pourra télécharger le Billet lorsque ce dernier sera disponible au sein de son espace personnel.

7. MODALITES FINANCIERES

7.1 Moyens de paiement sur la Plateforme

Le prix des BILLETS et des Options est payable uniquement en euros. Le paiement se fait exclusivement par carte bancaire (Visa, Carte Bleue, Mastercard, American Express). L'OM se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer d'autres moyens de paiement en cours de Saison.

7.2 Versement du Prix Net au Vendeur

Une fois l'Offre acceptée par l'Acheteur et validée par le mandataire prestataire de paiement, le Prix Total est collecté par le mandataire prestataire de paiement de l'OM, qui reverse le Prix Net au Vendeur.

L'OM et son mandataire prestataire de paiement feront leurs meilleurs efforts afin que le Prix Net soit reversé au Vendeur dans un délai d'un (1) mois à compter de la tenue du Match.

Par dérogation à ce qui précède, tout Vendeur qui serait dans une situation d'impayé vis-à-vis de l'OM recevra le montant du Prix Net sous réserve de régularisation de sa situation et du parfait encaissement par l'OM de l'intégralité des sommes dues par le Vendeur.

Par ailleurs, l'OM imputera au Vendeur tous les frais bancaires qui viendraient à être appliqués par tout établissement bancaire impliqué (banque émettrice et banque réceptrice) et rendus nécessaires pour tout virement destiné à un compte bancaire domicilié en dehors de la zone SEPA.

7.3 Lutte contre la fraude

La Plateforme bénéficie d'un système de paiement sécurisé. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur la Plateforme, l'OM, ou son mandataire prestataire de paiement, sans que cela ne constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes de l'OM (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, l'OM se réserve le droit de ne pas valider l'achat de Billet. L'OM se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat de Billet qui présenterait un

risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Acheteur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles, dans les modalités convenues à l'article 13 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

7.4 Enregistrement des coordonnées bancaires

L'OM offre la possibilité à l'Utilisateur d'enregistrer ses coordonnées bancaires (IBAN) pour régler les achats et/ou recevoir le prix d'un Billet vendu. Pour cela, l'Utilisateur doit cocher la case correspondante sur la page de paiement. L'Utilisateur dispose, à tout moment, de la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

7.5 Factures

L'Acheteur et le Vendeur disposent de la faculté de télécharger un reçu de paiement par carte bancaire pour tout achat et vente de Billet sur la Plateforme.

8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la Consommation, l'achat de Billets sur la Plateforme ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation.

9. AUTHENTICITE DES BILLETS

L'OM étant l'émetteur des Billets, il garantit l'authenticité des Billets présents sur la Plateforme.

10. LIMITES DE RESPONSABILITE

10.1 Cession du Billet

L'OM ne garantit pas au Vendeur l'existence d'un Acheteur.

L'OM ne garantit pas à l'Acheteur que le Billet commandé correspondra à ses attentes.

10.2 Suppression d'une Offre

En cas de report, d'annulation ou en cas de décision de huis-clos d'un Match prises par les instances gouvernant le football, les Offres seront automatiquement annulées.

L'OM peut également, à tout moment, décider de supprimer une Offre pour des raisons de sécurité et/ou de risques de fraude. Dans le cas de fraude caractérisée (falsification, recel, etc.), l'OM s'autorise à communiquer l'ensemble des informations nécessaires aux organismes compétents chargés de la répression desdites fraudes et infractions.

10.3 Fonctionnement de la Plateforme

L'OM fait ses meilleurs efforts pour maintenir accessible la Plateforme mais ne garantit pas l'accès permanent à celle-ci, notamment pendant ses opérations de maintenance.

L'OM décline toute responsabilité en cas de survenance de tout ou partie des évènements prévus à l'article 3.3 des présentes CGU, y compris de toutes les conséquences directes ou indirectes pouvant être causées du fait de la survenance de ces évènements.

L'Utilisateur s'engage à saisir des informations exactes, à jour et complètes au cours de la procédure d'enregistrement et tenir ces informations à jour. L'OM décline toute responsabilité du fait d'informations erronées, non ou mal renseignées.

10.4 Sécurité du réseau Internet

Compte tenu des risques liés aux spécificités techniques du réseau Internet, l'OM ne peut garantir que les informations échangées via la Plateforme ne seront pas interceptées par des tiers, et que la confidentialité des échanges sera totalement garantie.

10.5 Utilisation anormale de la Plateforme par l'Utilisateur

L'OM ne peut être tenu responsable d'aucun préjudice subi par un Utilisateur dans le cadre d'une utilisation anormale des services proposés sur la Plateforme, et en particulier en cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation par l'Utilisateur.

L'Utilisateur garantit et indemnise l'OM contre tout dommage subi par ce dernier et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à son encontre sur le fondement de la violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou d'un droit quelconque d'un tiers.

11. RAPPEL LEGAL

Toute cession de Billet en dehors de la Plateforme est strictement interdite. Conformément à l'article L313-6-2 du Code pénal, « *le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive* ».

12. GARANTIES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

Il est rappelé que toute vente de Billets doit se faire à titre occasionnel. Le Vendeur a l'interdiction de faire de la vente de Billets son activité principale et garantit à l'OM agir à titre non professionnel.

13. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le renseignement par l'Utilisateur des informations nominatives collectées est obligatoire, ces informations étant indispensables pour l'exécution du contrat conclu avec l'Acheteur, la fourniture du service demandé, le traitement et l'acheminement des commandes, l'organisation et la gestion des Matches et l'établissement des factures, ainsi que toutes autres obligations légales.

L'Utilisateur garantit la véracité et l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à informer l'OM de tout changement. Le défaut de renseignement entraîne l'invalidation de la vente.

L'OM s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par l'Utilisateur dans le respect des dispositions de la réglementation en matière de protection des données personnelles et ce uniquement pour la gestion de la Plateforme, pour l'organisation et la gestion du Match pour lequel il a acheté un Billet.

L'Utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de portabilité, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent, lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes, qu'il peut exercer à l'adresse électronique suivante : dpo@om.fr. Le droit d'accès peut porter sur toutes les données personnelles concernant l'Utilisateur alors que le droit à la portabilité ne concerne que les données personnelles fournies par la personne et traitées sur la base de son consentement ou de l'exécution d'un contrat. Les données personnelles sont conservées pendant trois ans après le dernier contact avec l'Utilisateur. Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site officiel de l'OM.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en vertu de l'article L.332-1 du Code du sport : « *Aux fins de contribuer à la sécurité des manifestations sportives, les organisateurs de ces manifestations peuvent refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations. Ce refus de délivrance d'un titre d'accès ne peut pas être décidé plus de trois mois après la constatation des faits par les organisateurs de ces manifestations.*

A cet effet, les organisateurs peuvent établir un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements énoncés à l'avant-dernier alinéa du présent article, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

14. SERVICE CLIENT

Le service client de l'OM est joignable par courrier : Service client – Olympique de Marseille, Centre d'entraînement Robert Louis-Dreyfus 33 traverse de la Martine, BP 108 - 13425 MARSEILLE CEDEX 12 ou suivre les instructions données à partir de l'URL internet suivante : <http://www.om.fr/fr/contact>.

15. DROIT APPLICABLE / LITIGE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.

Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, de leurs suites et conséquences devront être portées à la connaissance de l'OM par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante : Service Client – Olympique de Marseille, Centre d'Entraînement Robert Louis-Dreyfus, 33 Traverse de la Martine, bp108 – 13425 Marseille cedex 12.

L'OM et l'Utilisateur feront alors leur possible pour rechercher un accord amiable.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, tout particulier a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet et en application des dispositions des articles L. 616-1 et R. 616-1 et suivants du Code de la consommation, les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'OM et auprès duquel les réclamations peuvent être portées dans le cadre du présent contrat, sont les suivantes : SAS MEDIATION SOLUTION, 222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint Jean de Niost, accessible depuis l'URL suivante : <https://sasmediationsolution-conso.fr>.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE L'OM ET L'UTILISATEUR, LES TRIBUNAUX FRANÇAIS SERONT SEULS COMPÉTENTS.